

Avis d'Enquête Publique

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo

Du 25 août au 23 septembre 2025 inclus
--

Ouverture et organisation d'une Enquête Publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cap Atlantique La Baule – Guérande Agglo arrêté par le conseil communautaire du 24 avril 2025.

Objet et dates de l'enquête publique :

Conformément au Code de l'Environnement et à l'arrêté n°25/012 du 08/07/2025, du président de Cap Atlantique, une enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT arrêté par le conseil communautaire du 24 avril 2025).

L'enquête publique se déroulera du **25 août 8h30 au 23 septembre 2025 17h30**, soit 30 jours consécutifs.

Désignation du Commissaire Enquêteur :

Par décision n° E 25000103 / 44 en date du 6 mai 2025, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné en qualité de Commissaire Enquêteur :

- Mr LAFAGE Gérard, Cadre de la fonction publique Etat – retraité, demeurant à ORVAULT (44700)

En cas d'empêchement de Mr LAFAGE Gérard, la suppléance du Commissaire Enquêteur sera assurée par un Commissaire Enquêteur suppléant :

- Mr PRAT René, retraité de l'armée, demeurant à CARQUEFOU (44470)

Constitution du dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête portant sur le projet de révision de SCoT de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo est constitué des pièces suivantes :

0- Résumé non-technique

1- Un recueil des actes administratifs :

- Arrêté d'enquête publique pris par le Président de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,
- Publicités (insertions journaux),
- Délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2022 prescrivant la révision du SCoT et définissant les modalités de concertation,

- Délibération du conseil communautaire du 11 avril et 26 septembre 2024 prenant actes des débats sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),
 - Délibération du conseil communautaire du 24 avril 2025 portant sur le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du SCoT.
- 2- Le Dossier de révision du SCoT arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 24 avril 2025 composé des pièces suivantes :**
- 2.1 - Bilan de la concertation
 - 2.2 - Projet de révision du SCoT arrêté :
 - Pièce 1 : Projet d'Aménagement Stratégique,
 - Pièce 2 : Document d'Orientation et d'Objectifs et ses annexes cartographiques, qui regroupent les dispositions prescriptives du SCoT dont celles notamment du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial et Logistique (DAACL),
 - Pièce 3 : Annexes, comportant le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement, la justification des choix retenus, l'analyse et la justification de la consommation d'espace et l'Evaluation Environnementale,
- 3- Un recueil des avis composé :**
- Les avis exprimés par les personnes publiques associées ou consultées
 - Les avis des CDPENAF (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) de La Loire Atlantique et du Morbihan,
 - L'avis de l'Autorité environnementale nationale,

Consultation du dossier d'enquête publique :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique pourra être consulté, aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- Au siège de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, 3 avenue des Noëlls, 44500 LA BAULE
- A CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo Direction de l'Aménagement, 4 rue Alphonse Daudet, 44350 GUERANDE
- Au sein de 6 mairies :
 - Guérande, 7 place du marché au Bois, 44350 GUERANDE
 - Herbignac, 1 avenue de la Monneraye, 44410 HERBIGNAC
 - Camoël, 1 place de la mairie, 56130 CAMOEL
 - Piriac-sur-Mer, 3 Rue du Calvaire, 44420 PIRIAC SUR MER
 - Saint-Lyphard, 1 Rue de Kerno, 44410 SAINT LYPHARD
 - Le Pouliguen, 17 Rue Jules Benoit, 44510 LE POULIGUEN
- Sur le site internet de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo : <https://www.cap-atlantique.fr/enquete-publique-scot>
- En outre le dossier d'enquête peut également être consulté sur un poste informatique dans les locaux

de la Direction de l'Aménagement (4 rue Alphonse Daudet, 44350 GUERANDE).

Toute personne pourra, sur sa demande, obtenir communication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, auprès de :

CapAtlantique La Baule Guérande Agglo
3 avenue des Noëllles,
44503 LA BAULE Cedex

Autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

Dépôt des observations :

Le dossier d'enquête publique sera accompagné d'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, ouvert à cet effet dans chacun des 8 lieux mentionnés précédemment et mis à disposition du public pour consigner, pendant la durée de l'enquête, ses observations et propositions sur le projet de révision du SCoT.

Les observations portant sur le projet de révision du SCoT pourront également être adressés au Commissaire Enquêteur, par courrier à l'adresse suivante :

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
Monsieur le Commissaire Enquêteur
Enquête publique sur le projet de révision du SCoT
3 avenue des Noëllles
44503 LA BAULE Cedex.

Par mail, à l'adresse suivante : commissaire_enqueteur_scot@cap-atlantique.fr, en mentionnant en objet « Enquête publique relative au projet de révision du SCoT ».

Enfin, les observations pourront être déposés sur le site internet de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo via la rubrique [Je contribue à l'enquête publique du SCOT](#).

Les observations doivent être déposées au plus tard à **17h30 le 23 septembre 2025** ; passé ce délai, les observations ne seront pas prises en compte.

L'ensemble des observations, seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais dans le registre d'enquête publique ouvert à la Direction de l'Aménagement et régulièrement mise en ligne dans une rubrique prévue à cet effet <https://www.cap-atlantique.fr/enquete-publique-scot>

Accueil du public par le Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales, portant sur le projet de révision de SCoT dans le cadre des permanences assurées aux lieux, jours et heures fixés dans le tableau ci-après :

Bassin de vie	Commune / Lieu	Jour	Horaire
Nord	Camoël Mairie	Vendredi 29 août	9h – 12h
	Herbignac Mairie	Mardi 9 septembre	13h30 – 17h30
Centre	Guérande Mairie	Samedi 13 septembre	9h – 12h
	Saint-Lyphard Mairie	Mercredi 17 septembre	14h – 17h
	Piriac-sur-Mer Mairie	Mardi 2 septembre	9h – 12h30
Sud	Le Pouliguen Mairie	Jeudi 4 septembre	13h30 – 17h
CapAtlantique La Baule- Guérande Agglo	Guérande Direction de l'Aménagement	Mardi 23 septembre	13h30 – 17h
	La Baule Siege de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo	Lundi 25 août	8h30 – 12h30

Clôture de l'enquête publique :

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront transmis sans délai au Commissaire Enquêteur et seront clos et signés par ce dernier.

Le Commissaire Enquêteur rencontrera, sous huitaine, le Président de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo ou son représentant pour lui communiquer, sous la forme d'un procès-verbal de synthèse, les observations écrites et orales du public formulées dans le cadre de l'enquête publique. L'EPCI SCoT disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles sur le procès-verbal de synthèse.

Rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur :

A compter de la date de clôture de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo son rapport, ses conclusions motivées et avis dans un document séparé. Il adressera simultanément une copie du rapport, des conclusions motivées et avis au Président du Tribunal Administratif de Nantes. Le rapport établi par le

Commissaire Enquêteur et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, dans les lieux désignés comme lieux d'enquête et sur le site internet de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo : <https://www.cap-atlantique.fr/enquete-publique-scot>

Décisions pouvant être adoptées à l'issue de l'enquête :

Conformément aux Code de l'Urbanisme et de l'Environnement, au terme de cette enquête publique, le Conseil Communautaire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo pourra approuver le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des Personnes Publiques Associées et Consultées, et des conclusions motivées du rapport du Commissaire Enquêteur. En outre, les documents d'urbanisme généraux ou spécifiques ainsi que les diverses opérations définis à l'article L142-1 du Code de l'Urbanisme devront être compatibles avec le document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT révisé.

Informations complémentaires :

Toute information relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo par courrier à l'adresse suivante :

CapAtlantique La Baule Guérande Agglo
Direction de l'Aménagement
3 avenue des Noëllles
44503 LA BAULE cedex,

Ou par mail à l'adresse : cellule_scot@cap_atlantique.fr.

Evaluation Environnementale :

Le dossier du projet de révision du SCoT comporte notamment, au sein des Annexes, l'Evaluation Environnementale du projet. L'Autorité environnementale nationale, en qualité d'autorité administrative compétente en matière d'environnement, a exprimé un avis sur le projet de révision du SCoT soumis à enquête publique. L'Evaluation Environnementale et l'avis de l'Autorité environnementale nationale peuvent être consultés, avec l'ensemble du dossier, aux lieux d'enquête désignés ci-avant, ainsi que sur le site internet : <https://www.cap-atlantique.fr/enquete-publique-scot>

Fait à La Baule-Escoublac, le 08/07/2025



NICOLAS CRIAUD

**PRESIDENT DE CAP ATLANTIQUE LA BAULE-GUERANDE AGGLO
MAIRE DE GUERANDE**